



Bruguieres, 07 octobre 2025,

DECISION 2025-38

PRISE PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Attribution marché – Fourniture de denrées alimentaires pour la Commune de Bruguieres

LE MAIRE DE BRUGUIERES

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Vu l'avis d'appel Public à la Concurrence publié dans le BOAMP 25-50587 du 06/05/2025 et dans le JOUE 289234-2025 du 06/05/2025 ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2024-25-03-30, en date du 25 mars 2024 visée par Monsieur le préfet de la Haute Garonne, déléguant notamment au Maire de la Commune de Bruguieres les pouvoirs suivants :

« 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 5 septembre 2025 ;

CONSIDERANT que le marché a été divisé en 8 lots distincts :

Lot(s)	Désignation
1	Epicerie
2	Volaille fraiche
3	Volaille EGALIM
4	Viande fraiche bovine et ovine
5	Produits Surgelés
6	Poisson frais
7	Produits laitiers et ovo produit
8	Fruits et légumes frais

CONSIDERANT qu'à la date limite de remise des offres le 10 juin 2025, la c
admissibles.

CONSIDERANT les critères d'analyse des offres :

Critères	Pondération
1 -Prix des prestations	35
2 – Qualité du produit	35
3 – Services associés	20
4- Politique de développement durable	10

CONSIDERANT le classement effectué par la Commission d'Appel d'Offre.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les marchés suivants :

Lot(s)	Désignation	Attributaire
1	Epicerie	PRO A PRO IMPASSE DE GRECE BP 60647 82006 MONTAUBAN SIRET : 38500623400160
2	Volaille fraiche	ESTIVEAU 10 RUE DES ACACIAS 33210 MAZERES SIRET : 31203203000073
3	Volaille EGALIM	Société de Distribution Avicole la Noelle 44003 Ancenis-Saint-Gereon SIRET : 06620009800086
4	Viande fraiche bovine et ovine	SARL VIANDES OCCITANES ZI ALBASUD 200 AVENUE DU PORTUGAL 82000 MONTAUBAN SIRET : 44986705000022
5	Produits Surgelés	SYSCO FRANCE SAS ZONE INDUSTRIELLE BP 41 76201 DIEPPE SIRET : 31680701500896
6	Poisson frais	SOBOMAR ATLANTIQUE 12 RUE des BRUYERES 33450 SAINT LOUBES SIRET : 32549377300072
7	Produits laitiers et ovo produit	PASSION FROID GROUPE POMONA PARC D'ACTIVITES 3 AVENUE DU DOCTEUR TENINE 92184 ANTONY SIRET : 55204499202382

8	Fruits et légumes frais	Terreazur_31 146 avenue Des Etats Unis SIRET : 55204499201749	Envoyé en préfecture le 23/10/2025 Reçu en préfecture le 23/10/2025 Publié le ID : 031-213100910-20251007-2025_38B-DE
---	-------------------------	---	--

Article 2 : de dire que les montants sont arrêtés à la somme de :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum annuel en € HT
1	Epicerie	45 000 €
2	Volaille fraiche	20 000 €
3	Volaille EGALIM	20 000 €
4	Viande fraiche	40 000 €
5	Produits Surgelés	115 000 €
6	Poisson frais	14 000 €
7	Produits laitiers et ovo produit	45 000 €
8	Fruits et légumes frais	45 000 €

Article 3 : de dire que la durée du marché est de 4 ans, avec faculté de résiliation annuelle.

Article 4 : de signer tous documents aux effets ci-dessus,

Article 5 : de rendre compte de la présente décision devant le Conseil Municipal,

Article 6 : que Mme Directrice Générale des Services de la commune de Bruguières est chargée de l'exécution de la présente décision.

Arnaud SIGU
Maire de BRUGUIERES

